

Annexe

Proposition d’une offre de soutien aux soins pharmaceutiques par les techniciens en pharmacie à l’Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec–Université Laval. *Pharmactuel* 2024;57:64–69.

Offre de soutien aux soins pharmaceutiques par les techniciens en pharmacie à l’Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec–Université Laval. *Version abrégé*

Activités pharmaceutiques	Description du service clinique soutenant l’activité pharmaceutique	Critères d’orientation vers le pharmacien et rôles de ce dernier
<p>1- Anamnèse médicamenteuse</p>	<p>Le TP procède à l’anamnèse médicamenteuse du patient de manière à :</p> <ul style="list-style-type: none"> participer à la préparation des formulaires de bilan comparatif du médicament (BCM) à utiliser à l’admission; participer à la réalisation du MSTP en effectuant une anamnèse médicamenteuse simple qui comprend le questionnaire sur la prise de médicaments de vente libre et produits de santé naturels, les habitudes de vie, les changements récents, la posologie réelle de certains médicaments, les dates de dernières injections, le statut vaccinal et l’adhésion. Le TP questionne également le patient sur sa prise de médicament de recherche ou de médicament obtenu par le PAS; poser des questions plus précises, à la demande du pharmacien, sur certains aspects (ex. : essais thérapeutiques antérieurs pour une indication précise, traitements antibiotiques reçus et raison de la consultation ou de l’admission, etc.) obtenir les profils pharmacologiques des pharmacies d’officine lorsque le profil pharmacologique ne peut pas être récupéré dans le DSQ du patient (patient originaire d’une autre province, refus de participation au DSQ, etc.) obtenir des informations supplémentaires sur les médicaments du patient auprès de tiers lorsque le patient l’autorise (famille, résidence pour personnes âgées, pharmacie d’officine, infirmières du soutien à domicile, etc.) questionner le patient sur ses allergies et ses intolérances et consigner les réactions au dossier noter le poids et la taille du patient à l’aide du questionnaire ou du dossier médical clarifier les divergences simples et les inscrire au dossier du patient <p>Le TP privilégie en premier lieu les orientations ou les situations suivantes quand il fait l’anamnèse médicamenteuse</p> <ul style="list-style-type: none"> Demandes provenant de professionnels de la santé (médecin, infirmière, ergothérapeute, etc.) Demandes provenant d’un pharmacien, d’un TP ou d’un assistant technique en pharmacie liées à une clarification de la posologie. Patient admis par l’urgence Polypharmacie à domicile (≥10 médicaments) Problème d’adhésion au traitement médicamenteux ou de gestion des médicaments Plusieurs essais thérapeutiques antérieurs pour une indication précise Congé de l’hôpital il y a moins d’un mois ou multiples hospitalisations Plusieurs prescripteurs pour ses médicaments Médicaments prescrits par paliers ou pouvant être ajustés par le patient 	<p>Critères d’orientation vers le pharmacien</p> <ul style="list-style-type: none"> Divergence entre les médicaments pris à domicile et prescrit à l’hôpital <ul style="list-style-type: none"> divergences à communiquer plus ou moins rapidement au pharmacien clinicien selon l’urgence de la prise en charge. <p>Rôles du pharmacien dans la supervision du TP lors de l’anamnèse médicamenteuse</p> <ul style="list-style-type: none"> Être disponible pour le TP lors des révisions de dossier ou de l’orientation d’un patient pour un critère préétabli Valider les ordonnances informatisées au dossier du patient par le TP Réviser et contresigner les notes du TP au dossier
<p>2- Évaluation et opinion pharmaceutique</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le TP peut accompagner le pharmacien dans l’évaluation et l’émission d’opinions pharmaceutiques à l’aide des activités cliniques suivantes : prioriser les patients à évaluer par le pharmacien clinicien à l’urgence selon la raison de la consultation (chute, lipothymie, DEG, IRA), changements pharmacologiques récents; faire une recherche documentaire préliminaire lorsqu’une demande de consultation pharmaceutique est demandée et nécessite une revue de littérature; <ul style="list-style-type: none"> Le TP effectue la recherche documentaire à la demande du pharmacien. <p>En aucun cas le TP ne peut donner d’opinions pharmaceutiques conformément à la <i>Loi sur la pharmacie</i>.</p>	<p>Critères d’orientation vers le pharmacien</p> <ul style="list-style-type: none"> Aviser le pharmacien clinicien des informations disponibles dans la littérature à la suite d’une recherche documentaire et lui fournir les références bibliographiques. Indiquer les patients à prioriser <p>Rôles du pharmacien dans la supervision du TP</p> <ul style="list-style-type: none"> Être disponible pour la prise en charge des patients dirigés par le TP selon les critères préétablis. Réviser la recherche documentaire effectuée par le TP.
<p>3- Ajustement de la pharmacothérapie</p>	<p>Le TP peut accompagner le pharmacien dans l’ajustement de la pharmacothérapie seulement en effectuant les tâches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Proposer des horaires de prise de médicaments lors de l’introduction de programme d’auto-administration de médicaments, informatiser les modifications au dossier du patient, coordonner la préparation du pilulier; Proposer des changements de forme pharmaceutique lorsque la situation clinique du patient l’exige (p. ex. : TNG, dysphagie notée par la nutritionniste ou d’autres professionnels). 	<p>Critères d’orientation vers le pharmacien</p> <ul style="list-style-type: none"> Lors de la rédaction de toute note au dossier médical du patient, valider d’abord la conduite proposée puis la faire réviser et contresigner par le pharmacien. Lors d’un ajustement de la pharmacothérapie <p>Rôles du pharmacien dans la supervision du TP</p> <ul style="list-style-type: none"> Réviser ses recommandations sur les horaires de prises et les formes pharmaceutiques Prendre en charge les patients dirigés par le TP pour des critères préétablis ou lorsque les cas dépassent les compétences de ce dernier Réviser et contresigner les notes du TP au dossier

Annexe (suite)

Activités pharmaceutiques	Description du service clinique soutenant l'activité pharmaceutique	Critères d'orientation vers le pharmacien et rôles de ce dernier
4- Surveillance de la pharmacothérapie	<p>Le TP accompagne le pharmacien dans la surveillance de la pharmacothérapie de manière à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collecter l'information pertinente pour faciliter le suivi de la pharmacothérapie selon un questionnaire préétabli, en cliniques de consultation externe et en fonction des besoins des pharmaciens cliniciens; • Collecter des informations sur l'ouverture de dossier, le suivi du traitement auprès du patient (adhésion, efficacité et tolérance), le suivi des certaines valeurs de laboratoire, la mise à jour du profil pharmacologique après un rendez-vous ou une hospitalisation, etc. 	<p>Critères d'orientation vers le pharmacien</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collecte d'information effectuée par le TP et colligée au dossier du patient afin que le pharmacien puisse surveiller la pharmacothérapie et procéder à des ajustements, au besoin • Lors d'une valeur de laboratoire hors des valeurs de référence ou hors des valeurs de référence indiquées par le pharmacien clinicien • Lors de la vérification des valeurs de laboratoire demandées par le pharmacien clinicien afin qu'il procède à l'analyse de ces dernières. <p>Rôles du pharmacien dans la supervision du TP</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer une structure de collecte d'information en fonction des besoins cliniques repérés en clinique de consultation externe • Déterminer les activités de suivi du plan de soins déléguées au TP • Être disponible lors de l'orientation des patients par le TP • Déterminer les critères d'orientation vers le pharmacien
5- Intervention auprès du patient ou de sa famille	<p>Le TP peut accompagner le pharmacien dans les interventions faites auprès du patient ou de sa famille :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire l'anamnèse médicamenteuse (<i>voir section correspondante</i>); • Adapter un calendrier de prise de médicament de soutien, au besoin; • Enseigner, superviser et évaluer la prise de médicaments en pilulier; • Enseigner les techniques d'administration de médicaments. 	<p>Critères d'orientation vers le pharmacien</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création du calendrier de prise de médicament, avant la remise au patient <p>Rôles du pharmacien dans la supervision du TP</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les activités d'enseignement individuel déléguées au TP • Être disponible lors de l'orientation de patients selon des critères préétablis ou lorsque les besoins du patient dépassent les compétences du TP • Valider les suggestions du TP
6- Liaison pharmaceutique et continuité des soins	<p>Le TP accompagne le pharmacien lors de la liaison pharmaceutique de manière à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire le lien avec les régimes d'assurance médicaments du patient : <ul style="list-style-type: none"> – Entamer les demandes de médicaments d'exception et de patients d'exception auprès de la RAMQ et d'autres assurances privées; – Faire les recherches documentaires préliminaires en fonction du médicament; – Suivre l'évolution d'une demande dans les Services en ligne de la RAMQ ou en contactant les assureurs; • Appeler les pharmacies d'officine pour s'assurer de la disponibilité des médicaments, au besoin; • Suivre les prescriptions de médicaments hors formulaire et obtenus par le Programme d'accès spécial de Santé Canada; • Préparer un plan de transfert à la sortie d'hôpital. 	<p>Critères d'orientation vers le pharmacien</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demandes de réclamation nécessitant la révision du pharmacien • Demandes de recherche documentaire nécessitant la révision du pharmacien • Interruption dans l'évolution de l'approbation d'un médicament ou décision obtenue par rapport à l'approbation du médicament • Non-disponibilité d'un médicament à la pharmacie du patient retardant le départ du patient ou la continuité des soins pharmaceutiques • Modification de la prescription d'un médicament hors formulaire • Non-conformité d'une prescription de sortie d'hôpital, sommaire d'hospitalisation non rempli et ne pouvant donc être communiqué à la pharmacie du patient <p>Rôles du pharmacien dans la supervision du TP</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être disponible lors de l'orientation des patients selon les critères préétablis ou lorsque les besoins du patient dépassent les compétences du TP • Réviser les demandes de remboursement de médicaments auprès des régimes d'assurance et procéder à la demande • Réviser les recherches documentaires du TP • Approuver et contresigner le plan de transfert

Abréviations : DEG : diminution de l'état général; DSQ : Dossier santé Québec; IRA : insuffisance rénale aiguë; MSTP : meilleur schéma thérapeutique possible; PAS : Programme d'accès spécial; RAMQ : Régie de l'assurance maladie du Québec; TNG : tube nasogastrique; TP : technicien en pharmacie